

DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles dans la Fonction Publique



Élection à la Commission Administrative Paritaire CAP 2 IR/IE/AI Mandat 2023-2026



Votez pour un syndicat qui défend tous les agents !

Qui sommes-nous ?

[Visitez le site des élections du SNTRS CGT](#)

[Lisez la profession de foi de nos candidat.e.s SNTRS-CGT](#)

RÉMUNÉRATION

EXIGEONS UNE RÉMUNÉRATION A LA HAUTEUR DE NOTRE VALEUR ET DE NOTRE ENGAGEMENT.

Les ingénieur.e.s de Recherche, d'Etudes et les Assistant.e.s Ingénieur.e.s ne sont pas moins méritant.e.s que les autres fonctionnaires ! Pourquoi alors leurs rémunérations (salaire et prime) sont-elles inférieures aux autres agents de la fonction publique de niveau de diplômes équivalents ? Avec la mise en place du RIFSEEP, nos primes sont de plus en plus individualisées. Elles ne sont pas soumises aux cotisations sociales et fragilisent fortement notre système de protection sociale (autonomie, maladie, invalidité, maternité ...). Elles ne sont pas incluses dans le calcul des retraites et ne sont pas indexées sur l'inflation.

Nos salaires indiciaires ont fortement diminué depuis 20 ans, au moins de 20%, dans le même temps le SMIC a augmenté de 62 %. Ceci a provoqué mécaniquement un écrasement de nos grilles.

De plus, le montant de nos primes n'est pas à la hauteur des autres primes dans la fonction publique où elles atteignent 30% de la rémunération, sans parler des conditions de son attribution complexes et inégalitaires.

C'est inacceptable !

Nous revendiquons une carrière sur 2 grades, que les AI soient promus IE au cours de leur carrière, le doublement du salaire sur une carrière.

Nos qualifications et notre engagement doivent être reconnus par la revalorisation concrète de nos grilles.

Le saviez-vous ?

La nouvelle grille des Ingénieur.e.s de Recherche a été validée au CTMESR [le 24 octobre 2022](#) (futur CSA MESR pour lequel vous allez être amené à voter également). La fusion des grades IR1 et IR2 en un seul grade IRCN permet un déroulement de carrière plus fluide avec deux grades pour les Ingénieur.e.s de Recherche et surtout cela resout l'incohérence des grilles entre les IEHC et les IR2.

Il est aussi introduit une sélection professionnelle pour le passage IECN en IEHC.

Ces mesures devraient rentrer en vigueur au mois de décembre 2022 (déclaration de la ministre le 14 novembre 2022).

Cependant cette avancée n'est pas à la hauteur de nos revendications. Les IR1 sont particulièrement « lésés » par cette nouvelle grille car ils bénéficient d'aucun gain indiciaire. [Voir nos revendications](#)

En effet, la nouvelle grille n'apporte pas un déroulement de carrière digne du niveau de qualification des Ingénieur.e.s d'Etudes et des Ingénieur.e.s de Recherche.

Le ministère nous a répondu ne pouvoir donner suite à nos revendications car le protocole d'accord signé par le Sgen-CFDT et le SNPTES-UNSA ne prévoyait que la fusion des deux grades sans autre amélioration et qu'il n'était engagé que par cette mesure !

Obtenons une reconnaissance de nos compétences par une réelle revalorisation de nos rémunérations.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Faisons respecter et progresser l'égalité Femmes-Hommes.

Un plafond de verre existe à l'Inserm comme ailleurs dans la fonction publique. Les inégalités Femmes-Hommes sont importantes. L'engagement et le professionnalisme des femmes, ITA et chercheuses, sont moins bien reconnus.

Le rapport social unique de 2021 de l'Institut montre, cette année encore, une nette différence de rémunération entre Femmes-Hommes (salaire et prime). La moyenne des primes IFSE est de 584 euros pour 921 hommes contre 527 euros pour 2047 femmes avec des différences pouvant aller jusqu'à 200 euros. On constate également une situation catastrophique des inégalités Femmes-Hommes dans les corps les plus élevés.

Plus de 80% des temps partiels sont occupés par des femmes, en grande partie pour assurer les charges familiales.

[A lire dans notre analyse du bilan social \(intervention lors du Comité Technique\)](#)

Le SNTRS-CGT sera vigilant à l'égalité Femmes-Hommes lors des processus de recrutement et des promotions et dénoncera tout dysfonctionnement.

Faisons respecter et progresser l'égalité Femmes-Hommes.

RAPPEL DES MISSIONS DES CAP

La CAP intervient en cas de non-respect des droits et obligations des fonctionnaires. Que vous soyez victime ou mis en cause, nos élu.e.s vous accompagneront pour vous défendre et vous assister. Ils et elles seront à vos côtés face à l'administration sur des questions disciplinaires.

**DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE : Donnons une légitimité à nos élu.e.s. ne nous abstenons pas !
ALLONS À L'ESSENTIEL, votons SNTRS-CGT.**

TOUT SAVOIR sur COMMENT VOTER : [ICI!](#)

[Retrouvez toute l'actualité sur notre site](#)

Si vous souhaitez être informé.e régulièrement et participer aux actions du SNTRS,
Rejoignez le SNTRS CGT !

[Formulaire d'adhésion](#) sur le site web SNTRS

